

CAHIER DES CHARGES

Boutique éphémère métiers d'art OZ – frémaa STRASBOURG – 15 oct 2025 > 3 janv 2026

La **boutique éphémère** fonctionne sur le principe du **DÉPÔT-VENTE** pour une durée de **12 semaines environ** (de mi-octobre à début janvier). Elle se tiendra au 4 rue de la Haute Montée à Strasbourg, au sein de la Galerie de l'Aubette.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être professionnel des métiers d'art, membre de la frémaa ou non
- Exercer son activité à titre professionnel et en tant qu'activité principale
- Produire des petites séries ou pièces uniques intégralement créées et réalisées dans son atelier
- Présenter des pièces datant de moins de 3 ans, raffinées, audacieuses, élégantes et originales témoignant d'un savoir-faire et d'une recherche en création contemporaine
- Premier dépôt/livraison des pièces à prévoir **au plus tard le 7 octobre** (possible réassort par la suite).

SÉLECTION DES PIÈCES

- Les participants seront sélectionnés sur dossier photos. Le nombre de places étant limité, le comité de sélection se réserve le droit de retenir en priorité les participants dont les œuvres correspondent le plus à la ligne artistique de la boutique, à savoir la pièce unique créative et les objets cadeaux. La quantité de pièces mise à disposition peut également faire partie des critères.
- Le comité de sélection se réserve le droit d'effectuer une sélection parmi les pièces des participants. **Une fois votre candidature validée, nous reviendrons vers vous pour convenir du nombre et du type de pièces à déposer.**
- Dans la mesure du possible et si votre univers s'y prête, nous vous encourageons à proposer certaines pièces **en lien avec la saisonnalité** (fêtes de fin d'année, automne/hiver, Noël, etc.), afin de répondre aux attentes du public à cette période.
- Dans un souci de cohérence et pour éviter les doublons, nous vous invitons à proposer une sélection de pièces distinctes de celles exposées simultanément le cas échéant sur votre stand à OZ, dans vos autres lieux de vente (boutique personnelle ou points de vente situés à Strasbourg) afin de garantir au public une offre complémentaire et renouvelée.

RÉCEPTION - LIVRAISON – RETOUR

- Chaque dépôt de pièces (y compris réassort) donnera lieu à l'établissement d'une **fiche de dépôt** détaillant les pièces livrées, avec leur prix de vente public TTC, suivant le **modèle** fourni par la frémaa.
- Le créateur s'engage à attendre les consignes d'envoi et à respecter les délais communiqués par la frémaa pour la remise de la fiche de dépôt complétée et la mise à disposition des pièces.
- Le créateur s'engage à respecter la quantité exacte de pièces livrées, comme indiqué sur la fiche de dépôt. Les pièces présentées devront correspondre à celles validées lors de la sélection.
- Le créateur s'engage à **étiqueter CHACUNE DE SES PIÈCES** en indiquant le prix de vente TTC correspondant à sa fiche de dépôt.
- **Les frais d'envoi des pièces et de retour des invendus sont à la charge du créateur.**
- Le créateur veillera à ce que les créations soient conditionnées dans un emballage spécifiquement adapté pour prévenir la casse lors du transport.

- Les pièces voyagent aux risques et périls du créateur.
- Le professionnel s'engage à fournir les instructions et précautions à prendre ainsi que des informations détaillées pour faciliter la vente des pièces.
- Le professionnel peut fournir des emballages adaptés à ses pièces pour la vente de ses créations. **Il est invité à prévoir un conditionnement spécifique pour les pièces particulièrement fragiles ou volumineuses.**
- Le professionnel est invité à fournir des cartes de visite.
- Les créations invendues seront restituées au créateur courant du mois de janvier.
- Le créateur ne peut pas exiger la restitution de ses pièces avant la fin de la période de commercialisation.
- La frémaa peut faire le choix de retourner certaines pièces au déposant et peut solliciter un réassort au cours de la période de mise à disposition.

SCÉNOGRAPHIE

- La mise en scène de la boutique est entièrement assurée et mise en place par l'équipe coordinatrice. Les suggestions que vous seriez amené(e) à faire concernant la mise en place de vos pièces seront examinées avec soin. Toutefois, le choix final revient à la frémaa.
- Le professionnel s'engage à fournir tout le matériel nécessaire à la présentation de ses pièces. Nous vous encourageons notamment à fournir **des supports spécifiques** (ex : supports de boucles d'oreilles, porte-chapeaux...) et particulièrement pour la présentation de bijoux. Pour une bonne cohérence de la scénographie d'ensemble, il est préférable que les supports soient blancs ou en bois clair.

POLITIQUE DE PRIX

- Une **commission unique fixée à 40 %** pour tous les exposants sera prélevée sur le prix public TTC de chaque vente, permettant de couvrir les frais de fonctionnement, de communication, d'aménagement et de gestion liés à l'exploitation du lieu.
- Si la frémaa décide de faire des rabais, cela n'aura aucune incidence sur le prix communiqué par le créateur.

RÉGLEMENT

- Afin de garantir votre participation, une caution de 250 € vous sera demandée (via un lien de paiement HelloAsso) lors de la validation de votre candidature par la frémaa. Cette somme vous sera remboursée dès réception des pièces.
- Aucun frais fixe de participation ou « loyer » n'est demandé.
- En cas de désistement après le 15 septembre 2025, aucun candidat ne pourra prétendre au remboursement de la somme versée, sauf cas de force majeure explicité par courrier.
- Par ailleurs, la candidature sera validée uniquement si le candidat a soldé ses éventuelles factures dues à la frémaa et réglé sa cotisation annuelle en cas d'adhésion. En l'absence de paiements dans le mois qui suivra la réponse du jury de sélection, la frémaa se verra dans l'obligation de rejeter son dossier.
- **En cas de non ouverture de la boutique éphémère, la frémaa s'engage à rembourser les éventuelles sommes versées par le professionnel.**
- Un récapitulatif des ventes sera transmis au créateur, à l'issue des trois mois de dépôt-vente. La frémaa réglera le montant des ventes effectuées, commission déduite, **au plus tard le 31 janvier 2026.**

- Les pièces destinées au Sapin des Créateurs sont soumises aux mêmes conditions que les pièces en boutique.

COMMUNICATION

- La frémaa assurera la communication et la promotion de la boutique. Elle se chargera du suivi des relations presse au niveau régional et frontalier.
- Le créateur est invité à soutenir le travail de promotion et de communication de la frémaa. Pour de meilleures retombées, il est essentiel que tous les créateurs participent à la diffusion des supports de communication (papier et numérique) qui leur seront fournis et sollicitent leurs contacts presse et leur réseau.
- Le créateur s'engage à communiquer sur les actualités de la boutique : ventes privées, événement etc.
- Le créateur autorise la frémaa à utiliser les photographies qu'il a transmises dans le cadre du dossier de candidature (images pour lesquelles il déclare et garantit avoir tout pouvoir et capacité à cet effet) sur les différents supports de promotion de la boutique ainsi que sur son site internet et ses réseaux sociaux.
- S'il y a un crédit photo à mentionner, merci de l'indiquer directement dans le nom du fichier concerné. La frémaa s'engage à le mentionner pour chaque visuel utilisé sur les supports de communication.
- Le créateur autorise aussi la frémaa à reproduire, représenter et effectuer des prises de vues des pièces qui lui ont été confiées.

ASSURANCE

- L'assurance des pièces exposées est à la charge du participant. La frémaa s'engage à assurer la boutique en responsabilité civile. **La frémaa prendra à sa charge toute détérioration ou vol des pièces en boutique.**